



LE SYNDICAT DES
PSYCHIATRES
DES HÔPITAUX

Communiqué 6 octobre 2019

Invité aux journées nationales du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux à Metz, le député Hammouche président de la mission d'information sur l'organisation de la santé mentale a réfuté les critiques des professionnels sur ce n^{ième} rapport qui charge l'image de la psychiatrie (« *prise en charge des patients catastrophique* » selon la page 27), sans apporter de solution concrète à la crise dénoncée par les soignants depuis de longs mois.

Concentré sur la défense de son avant-propos, il n'a pas apporté d'éclaircissements sur les divergences de conclusions entre les deux rapporteuses, les députées Wonner et Fiat, qui s'ajoutent aux contradictions d'analyses, liées pour partie aux confusions entre ce qui relèverait de la part sociale de la santé mentale, et de la psychiatrie comme discipline médicale : le reproche fait à la psychiatrie sur son cloisonnement historique à l'hôpital paraît ignorer qu'elle est tenue à l'hospitalocentrisme des GHT; et l'organisation imaginée avec des niveaux supplémentaires de pilotage (coordonnateurs territoriaux, délégué interministériel, agence nationale) ajoute de la complexité, en méconnaissant les rôles des CPT, du comité de pilotage de la psychiatrie, du délégué ministériel santé mentale et psychiatrie, du comité stratégique de santé mentale.

L'accent mis sur l'insuffisance de soins ambulatoires, alors que plus de 80% des patients sont déjà suivis en ambulatoire, méconnaît la concentration de cas complexes dans les services suroccupés, et n'apporte pas de solutions pour les patients en attente d'orientation médico-sociale pour lesquels les foyers de vie en Belgique restent encore la seule perspective de quitter les hôpitaux.

Le délégué ministériel à la santé mentale qui soutient ce rapport au motif principal que ses conclusions sont semblables à celle de la feuille de route santé mentale, confirme par là que ce rapport n'apporte rien : il ne traite pas la situation critique de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, il ajoute au catastrophisme pour une discipline dont 17% des postes offerts n'ont pas été choisis par les internes, il ne suggère rien sur l'adaptation de moyens à apporter face à des files actives de patients qui augmentent de 5% chaque année alors que la progression de l'ONDAM prévu pour les établissements de santé n'est que de 2,1%.

Réuni en assemblée générale du 1^{er} au 4 octobre à Metz, le SPH a pris positions sur la politique de santé en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, sur les mesures d'attractivité pour les praticiens hospitaliers et la gouvernance médicale, sur le cadre d'exercice de la psychiatrie et sur son financement.